

## Arrêté n°2022-03-17-25 portant composition de la Commission d'expertise scientifique

Section 74

### La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-25 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 74 – Collège A ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-25 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 74 – Collège B ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> : Collège A

- Monsieur Laurent BOSQUET
- Madame Lucette TOUSSAINT
- Monsieur Benoit DUGUE
- Madame Jean-Christophe LAPOUBLE
- Monsieur Tony MONNET
- Madame Michel AUDIFFREN

#### Article 2 : Collège B

- Madame Nathalie DELPECH
- Monsieur Bastien VIOLLET
- Madame Cécile SCOTTO
- Monsieur Mathieu DOMALAIN
- Madame Nathalie ANDRE
- Monsieur Olivier BERNARD

#### Article 3 : Publicité et exécution

Le Directeur de l'UFR Faculté des sciences du sport ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage du présent arrêté, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 17 mars 2022

**La Présidente de l'université de Poitiers**

**Virginie LAVAL**

